PLAN

- **Un rappel nécessaire sur les principaux statuts juridiques**
  - Entrepreneur individuel / Société / Association
- **Les incidences sur le régime social du fondateur**
  - Salarié ou non salarié ?
  - Salarié ou assimilé salarié ?

Préambule : Organisation

Principe

Je travaille → J'ai un revenu → Je cotise → Je suis assuré

Modélisation

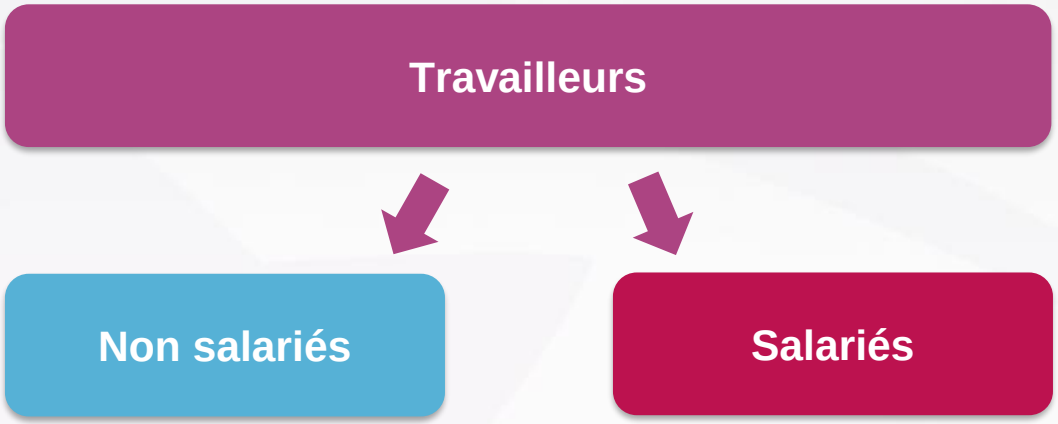

Préambule : Organisation

Deux régimes possibles

En pratique

Travailleur non salarié
TNS

- Cotise lui-même directement
- Cotisations calculées sur son revenu annuel
  - En début d'activité : versement provisionnel
  - Puis en fonction du revenu réel

Travailleur salarié
TS

- Rédaction d'un bulletin de salaire
- Cotisations calculées sur le salaire versé

⚠ Ne pas confondre :

- notion de salarié au sens du droit du travail
- régime social des travailleurs salariés

Choix de la structure : Impacts sur le régime social

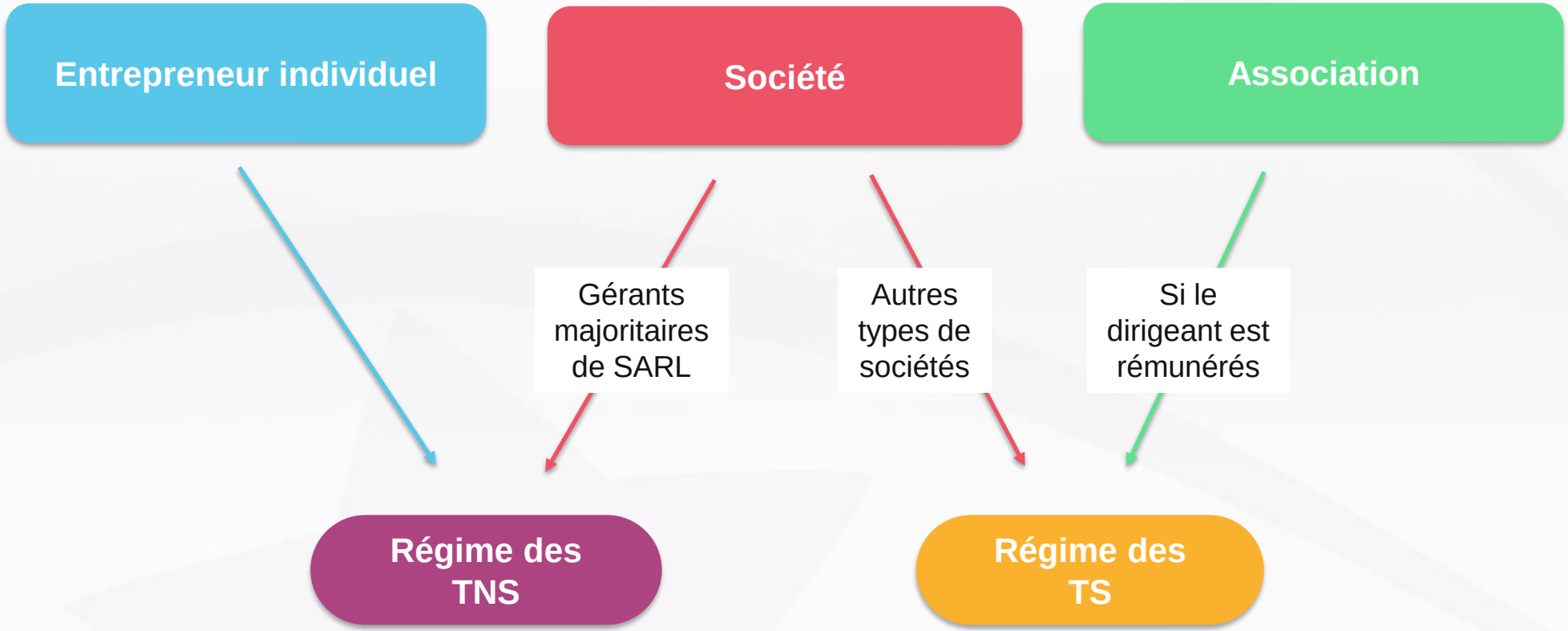

Choix de la structure : Impacts sur le régime social

Quelques types d'entreprises	Régime social
• Entreprise individuelle • Entreprises individuelle à responsabilité limitée	**TNS**
SARL • Gérant majoritaire • Gérant égalitaire ou minoritaire	**TNS** **TS**
• Sociétés par Actions Simplifiée • Sociétés Anonymes • Sociétés coopératives	**TS**
Association	**TS** (si dirigeant rémunéré)

TNS : Travailleur Non Salarié / **TS** : Travailleur Salarié

Protection sociale : Le socle → la Sécurité sociale

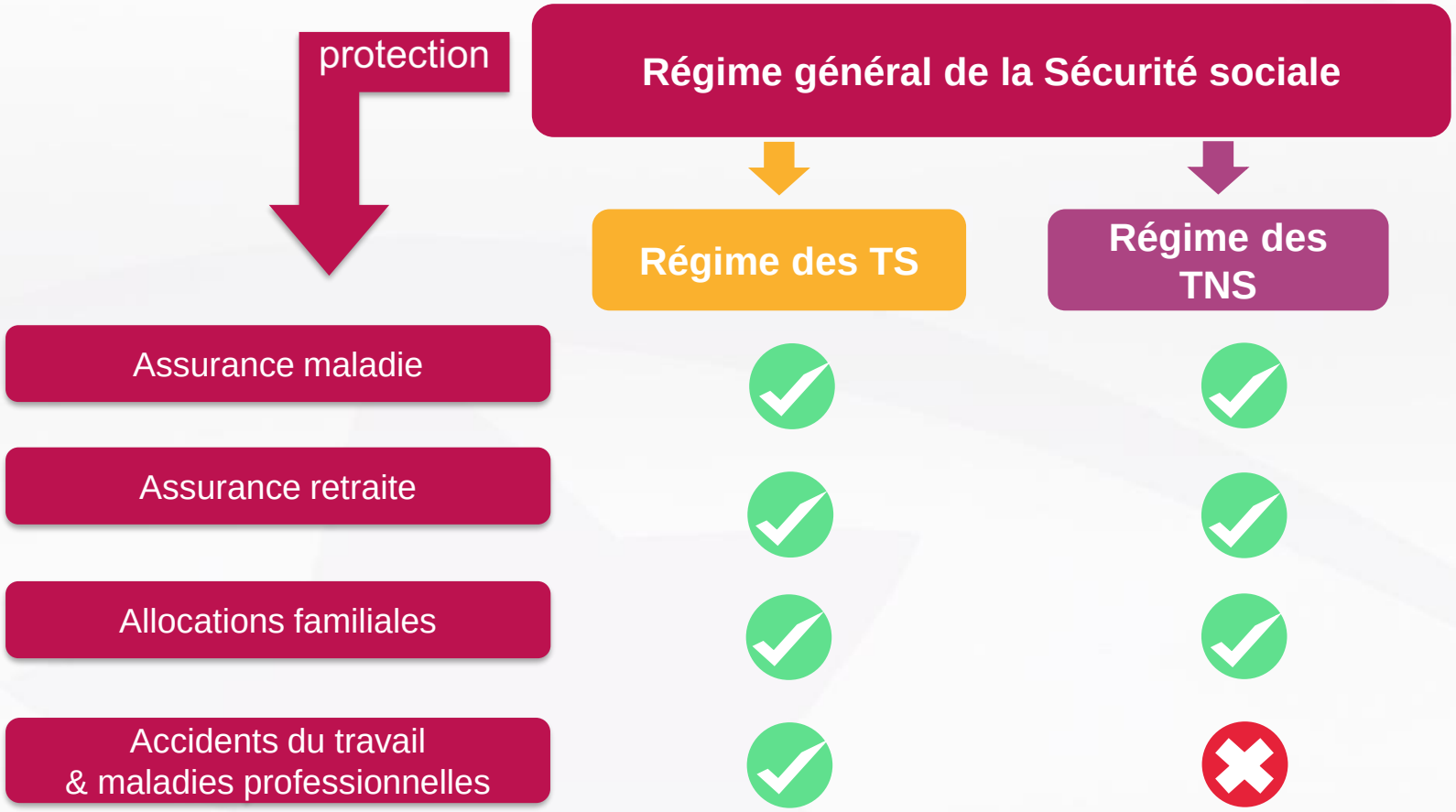

Protection sociale : Les régimes complémentaires pour les chefs d'entreprise

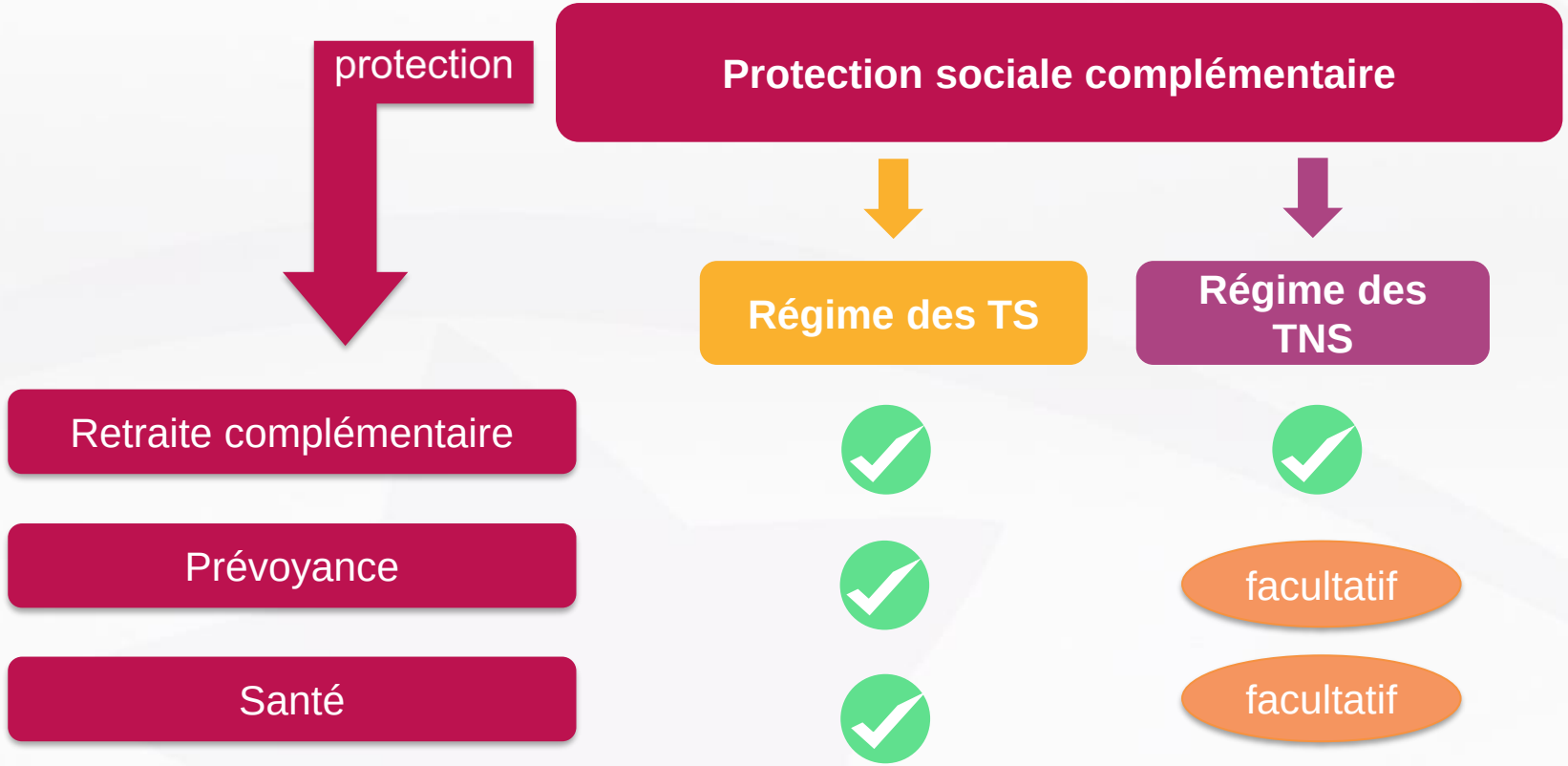

Protection sociale : Assurance chômage chefs d'entreprise

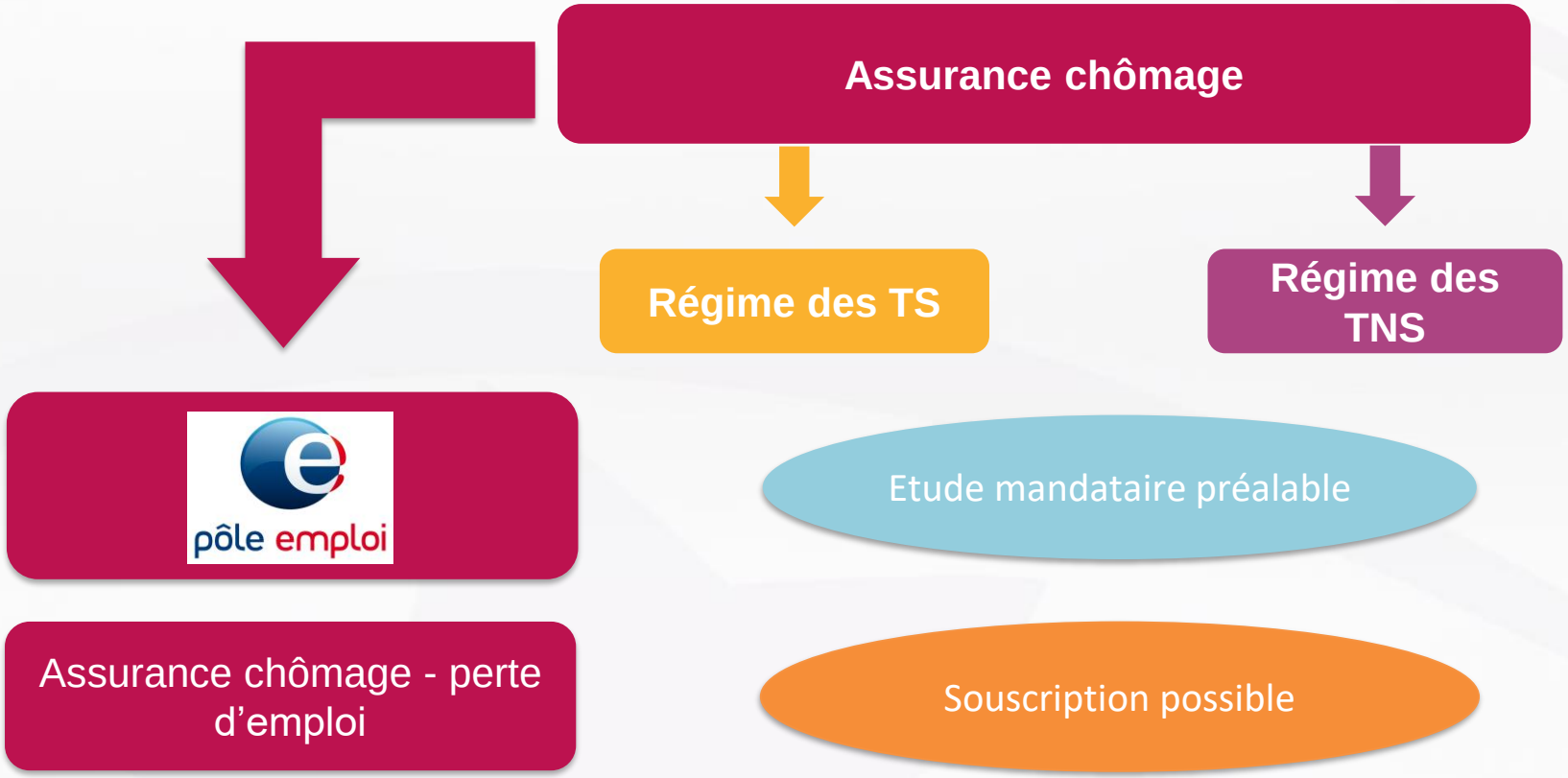

› Possibilité de s'assurer dans le cadre d'un contrat d'assurances groupe auprès de :
- la GSC (Garantie sociale des chefs d'entreprises)

- de l'APPI (Association pour la protection des patrons indépendants)

- d'April Assurances

Protection sociale : Assurance chômage chefs d'entreprise

Etude mandataire préalable

Entreprises, vérifiez les droits à l'assurance chômage de vos dirigeants ou associés

Les dirigeants d'entreprise ou associés, qui justifient d'un contrat de travail, en plus de leur fonction, peuvent bénéficier de la couverture de l'assurance chômage, sous certaines conditions.

Le contrat de travail doit être caractérisé par trois éléments :

- *l'exercice de tâches techniques,*
- *l'existence d'une rémunération correspondant à un salaire,*
- *l'existence d'un lien de subordination juridique permettant à l'employeur de diriger et de contrôler le salarié.*

Vous pouvez demander à Pôle emploi d'étudier votre situation ou celle de la personne dirigeante ou associée afin de :

- déterminer votre ou son assujettissement à l'assurance chômage ;
- vous assurer de vos ou ses droits aux allocations d'assurance chômage , en cas de perte d'emploi.

Protection sociale : Assurance chômage chefs d'entreprise

Assurance chômage – perte d'emploi

Souscription possible

Souscription d'un contrat auprès d'un assureur pour couvrir le risque de perte d'emploi suite – notamment - à :

- Liquidation ou cession judiciaire
- Fusion, absorption, cession, ou dissolution anticipée suite aux difficultés économiques de l'entreprise
- Révocation ou non-reconduction du mandat de dirigeant
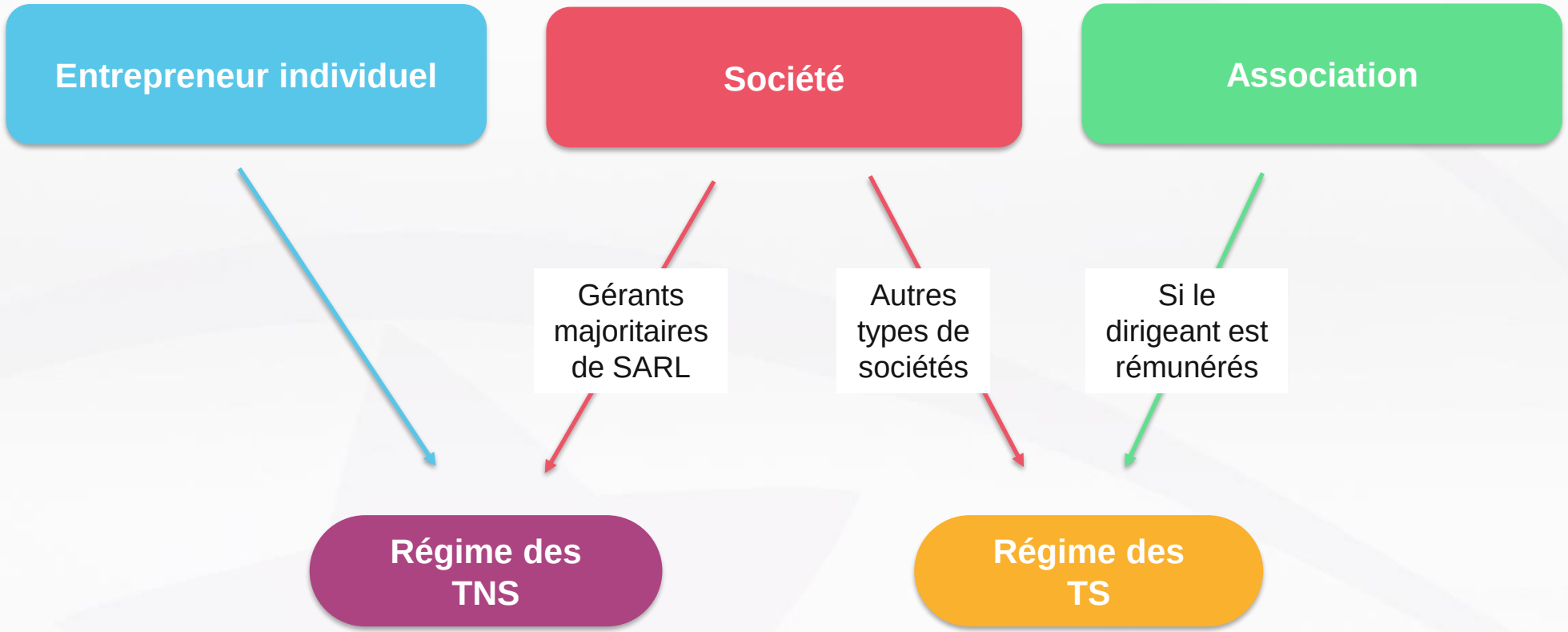
Régime social du chef d'entreprise : En résumé